

Conseil Communautaire du Mardi 27 février 2018

Procès-verbal de la séance

Le Mardi 27 février 2018 à 18 heures à Latresne, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Lionel FAYE.

La séance est ouverte à 18 heures 10.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Date de la convocation : 21-02-2018

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de conseillers présents et représentés : 28

Quorum : 16

Fin de la séance : 20 heures

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan	X		
M. CUARTERO Bernard	X Départ 19h30			Mme LAPOUGE Christelle			X
Mme BARRIERE Monique	X			M. MAUREL Christophe		X Pouvoir à M. Delcros	
M. GUILLEMOT Jean-Philippe	X Départ 19h05			Mme PAULY Florence		X Pouvoir à M. Fleho	
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	X			Mme AGULLANA Marie- Claude	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			M. BUISSERET Pierre	X		
M. MONGET Alain		X Pouvoir à Mme Micheau-Heraud		M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VIDAL Marie-France	X			M. PEREZ Patrick			X
M. ROUX Eric		X Pouvoir à Mme Veyssy		M. BONETA Christian	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. LAYRIS Georges	X Arrivée à 18h30		
Mme JOBARD Dominique		X Pouvoir à Mme Schill		Mme MANGEMATIN Renelle		X Pouvoir à M. Boneta	
Mme SCHILL Arielle	X			M. PETIT Jean-Paul	X		
M. BOYANCE Jean-Pierre	X			M. BROUSTAUT Jean- François	X		
M. DELCROS Francis	X			M. RAPIN Christian	X		

Le quorum est atteint. Il y a 6 pouvoirs.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Laurence DUPUCH-BOUYSSOU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

OBJET
1. Validation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2017
2. Désignation des délégués au SIETRA de la Pimpine et du Pian
3. Désignation d'un délégué au SEMOCTOM
4. Présentation du rapport des orientations budgétaires
5. Reprise des emprunts dans le cadre de la loi NOTRe, suite à l'extension de périmètre
6. Autorisation de signature du renouvellement du contrat de projet RAM
7. Autorisation de lancement de consultation pour la construction d'un club-house de pétanque à Caprais-de-Bordeaux
8. Autorisation au Président pour lancer les consultations relatives à la salle de raquettes et au club-house à Saint Caprais-de-Bordeaux
9. Informations diverses
10. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur PETIT souhaiterait apporter des précisions quant à son intervention relative au rapport sur l'évaluation des charges transférées lors de la séance précédente.

En effet, il est précisé que « Monsieur Petit pense que les petites communes ne pourront plus équilibrer leurs budgets du fait de l'intégration de la voirie en investissement. »

Il indique que son intervention concernant les difficultés des budgets communaux n'est pas liée à l'investissement voirie mais à la répartition des attributions de compensation. Il a demandé un débat au sein de cette assemblée et renouvelle sa demande.

Il n'y a pas d'autres observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Désignation des délégués au SIETRA de la Pimpine et du Pian

Monsieur le Président rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes est compétente sur la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ». A ce titre, seule la communauté de communes peut siéger au sein des instances du SIETRA de la Pimpine et du Pian à travers le mécanisme de représentation - substitution.

La Communauté de communes doit donc désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant pour les communes de Latresne, Cénac et Lignan de Bordeaux.

Le conseil communautaire devra se prononcer dans les prochains mois sur le transfert de la compétence au profit du Syndicat pour l'ensemble du territoire.

Monsieur Faye indique aux membres du conseil qu'avec Monsieur Delcros, ils recevront les présidents des deux autres territoires pour étudier le positionnement à adopter sur la gestion des bassins versants de l'Artolie et du Gallardon.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner les élus qui siégeaient au syndicat afin de permettre une continuité dans l'action. Il s'agit de :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUE SUPPLEANT
---------	---------------------	-------------------

LIGNAN-DE-BORDEAUX	Stéphane TEXIER Jacques CANTILLAC	Jacques BOUGAULT
CENAC	Marc BOUSSANGE Jean-Marie HARRIBEY	Philippe CORFMAT
LATRESNE	Jean-François LAVILLE Francis DELCROS	Frédérique CONSTANS

Le conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- DESIGNER les délégués titulaires et suppléants au Syndicat de la Pimpine et du Pian. Il s'agit de :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUE SUPPLEANT
LIGNAN-DE-BORDEAUX	Stéphane TEXIER Jacques CANTILLAC	Jacques BOUGAULT
CENAC	Marc BOUSSANGE Jean-Marie HARRIBEY	Philippe CORFMAT
LATRESNE	Jean-François LAVILLE Francis DELCROS	Frédérique CONSTANS

3. Désignation d'un délégué au Bureau du SEMOCTOM

Le SEMOCTOM souhaite réactiver les réunions de bureau. Il s'agit donc de désigner parmi les délégués au SEMOCTOM un élu pour siéger au Bureau du SEMOCTOM sur un poste vacant.

Auparavant, Monsieur Faye rappelle les délégués désignés pour siéger au comité syndical du SEMOCTOM :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Frédéric PRADEAU	Charlotte REVAULT
Stéphane MUÑOZ	Michel DEYMIER
Jean-Philippe GUILLEMOT	Claude CARLET
Jean-François AUBY	Eric ROUX
Pierre-Emmanuel MARTINEZ	Alain ROCHER
Marc JOKIEL	Ronan FLEHO
Georges LAYRIS	Francis DELCROS
Jean-François BROUSTAUT	Lionel FAYE
Marie-Claude AGULLANA	Patrick PEREZ
	Christian BONETA
	Joseph SAJOUS

Le Bureau communautaire propose de désigner M. Jean-François BROUSTAUT, également conseiller spécial auprès du Président en charge de l'environnement et des ordures ménagères.

Le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- DESIGNE Monsieur Jean-François BROUSTAUT pour siéger au bureau du SEMOCTOM

4. Présentation du rapport sur les orientations budgétaires

Monsieur Faye informe que la loi n°2018-332 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière. En effet, le II de l'article 13 de la LPFP dispose :

« à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1/ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement;

2/ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Monsieur le Président présente une synthèse du compte administratif. Les chiffres ne sont pas définitifs puisque nous n'avons pas reçu le compte de gestion.

Il y a une augmentation de certains chiffres du fait de la nouvelle configuration de la Communauté de communes

Éléments du compte administratif 2017 : section de fonctionnement

F O N C T I O N N E M E N T	DEPENSES	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	Evol entre réalisé 2015 et réalisé 2016	Evol entre réalisé 2016 et réalisé 2017
	011 - Charges à caractère général	810 713,33 €	851 955,18 €	1 316 002,80 €	5,10%	54,47%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 053 486,09 €	2 147 888,56 €	3 269 989,24 €	4,60%	52,24%	
014 - Atténuations de produits	1 793 252,00 €	1 845 422,00 €	1 924 703,00 €	2,91%	4,30%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 625,30 €	153 316,58 €	199 686,48 €	-34,33%	30,24%	
65 - Autres charges de gestion courante	1 765 268,35 €	1 786 383,37 €	2 231 542,78 €	1,20%	24,92%	
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	500,00 €		#DIV/0!	
67 - Charges exceptionnelles	17 821,02 €	4 829,41 €	0,00 €	-72,90%	-100,00%	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 753 166,09 €	6 789 795,10 €	8 942 424,30 €	1,31%	31,70%	
F O N C T I O N N E M E N T	RECETTES	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	Evol entre réalisé 2015 et réalisé 2016	Evol entre réalisé 2016 et réalisé 2017
	013 - Atténuations de charges	14 142,14 €	32 255,40 €	20 135,34 €	128,08%	-37,58%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			86 743,81 €			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 721 357,54 €	1 798 343,85 €	2 202 809,53 €	4,47%	22,49%	
73 - Impôts et taxes	4 369 478,72 €	4 435 583,15 €	6 577 491,54 €	1,51%	48,29%	
74 - Dotations, subventions et participations	978 904,08 €	869 212,44 €	915 060,98 €	-11,21%	5,27%	
75 - Autres produits de gestion courante	18 853,96 €	15 830,17 €	27 049,80 €	-16,04%	70,87%	
77 - Produits exceptionnels	7 118,01 €	4,56 €	6 246,01 €	-99,94%	136873,90%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 109 854,45 €	7 151 229,57 €	9 835 537,01 €	0,58%	37,54%	
Résultat de la section de fonctionnement	356 688,36 €	361 434,47 €	893 112,71 €	1,33%	147,10%	

Eléments du compte administratif 2017 : section d'investissement

I N V E S T I S S E M E N T	DEPENSES	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	Evol entre BP 2015 et BP 2016	Evol entre réalisé 2016 et réalisé 2017
		020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 400,40 €	0,00 €	86 743,81 €	-100,00%	#DIV/0!
	204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	23 220,17 €	5 257,95 €	#DIV/0!	-77,36%
	20 - Immobilisations incorporelles	54 887,84 €	36 624,00 €	14 506,80 €	-33,27%	-60,39%
	21 - Immobilisations corporelles	62 303,91 €	34 861,46 €	185 118,98 €	-44,05%	431,01%
	23 - Immobilisations en cours	142 182,72 €	1 598 153,26 €	3 315 872,87 €	1024,01%	107,48%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	350 774,87 €	1 692 858,89 €	3 607 500,41 €	382,61%	113,10%
I N V E S T I S S E M E N T	RECETTES	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	Evol entre BP 2015 et BP 2016	Evol entre réalisé 2016 et réalisé 2017
		001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				#DIV/0!
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	312 625,30 €	153 316,58 €	199 686,48 €	-50,96%	30,24%
	10 - Dotations, fonds divers et réserves	261 092,08 €	86 844,36 €	2 119 324,66 €	-66,74%	2340,37%
	13 - Subventions d'investissement	437 761,09 €	276 251,50 €	308 326,93 €	-36,89%	11,61%
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		2 400 000,00 €	#DIV/0!	#DIV/0!
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 011 478,47 €	516 412,44 €	5 027 338,07 €	-48,94%	873,51%
	Résultat section d'investissement	660 703,60 €	-1 176 446,45 €	1 419 837,66 €	-278,06%	220,69%

Monsieur Delcros s'interroge sur le montant de l'excédent de fonctionnement : 893 112,71€.

Monsieur Merlaut répond en précisant qu'il s'agit de l'excédent prévu. Il est le résultat de l'augmentation des impôts en 2017 et de l'apport de fiscalité des 4 communes.

Monsieur Petit indique qu'il est impossible de tirer un enseignement de ce résultat. En effet, l'année 2017 n'est pas comparable à l'année 2016. L'année 2017 est une année charnière. Par ailleurs, les éléments du CA 2017 n'ont pas à être intégrés au débat d'orientation budgétaire. Il faudrait avoir une analyse plus fine des chapitres et des dépenses de chaque service.

Monsieur Faye lui rappelle que ce qui est présenté ce soir ne sont que des éléments de débat. Pour le travail d'analyse des chapitres, un groupe de travail a été constitué. Il doit se réunir. Ce groupe de travail aura comme base de travail la comptabilité analytique de la collectivité et l'ensemble des clés de répartition créées.

Monsieur Faye présente également quelques éléments du budget transport :

Compte administratif 2017 du budget annexe transports

DEPENSES		2017	
		PREVU	REALISE
623	publicité, publication		
624	transports biens	71 340,42 €	68 735,09 €
635	Autres impôts (autres organismes)		
673	titres annulés		
002	déficit d'exploitation reporté	27 072,41 €	

TOTAL DEPENSES	98 412,83 €	68 735,09 €
----------------	-------------	-------------

RECETTES		2017	
		PREVU	REALISE
002	excédent exploitation reporté		
013	atténuation de charges		
706	prestations de service	5 373,20 €	3 820,10 €
74	subventions d'exploitation		
774	subvention Département	39 078,54 €	22 043,77 €
771	produits exceptionnels	53 961,09 €	
778	autres produits exceptionnels		
TOTAL RECETTES		98 412,83 €	25 863,87 €

déficit	-42 871,22 €
Résultat antérieur reporté	-27 072,41 €
Résultat à affecter (D002)	-69 943,63 €

Le prestataire a effectué 1 600 voyages pour 2017. La Région Nouvelle Aquitaine verse une subvention correspondant à 60% du déficit annuel.

Il est à noter que ce compte administratif est incomplet, il manque deux trimestres de facturation.

Monsieur Delcros indique que même si le service est déficitaire, cela coûte moins cher que la participation à l'association AITT.

Monsieur Cuartero s'inquiète jusqu'à quand un tel service pourra être maintenu.

Monsieur le Président commente les chiffres concernant l'investissement.

Eléments du compte administratif 2017 : restes des dépenses et des recettes d'investissement 2017 à réaliser durant l'exercice 2018

CHAPITRE	ARTICLE	OPERATION	MONTANT PREVU	DEPENSES RAR	RECETTES RAR
23	2313	Travaux de voirie suite aux intempéries de Juillet 2014	388 145 €	134 858 €	
23	2313	Extension APS Cambes	318 000 €	188 483 €	82 705 €
23	2313	Gare de Latresne	20 000 €	4 102 €	
23	2313	Construction APS-ALSH Latresne	800 000 €	784 645 €	
23	2313	Construction APS-ALSH Saint Caprais-de-Bordeaux	1 278 983 €	95 642 €	307 379 €
23	2313	Salles de raquettes	576 248 €	64 937 €	141 756 €

23	2313	Terrains sportifs (foot rugby)	1 483 541 €	79 457 €	291 159 €
23	2313	Programme voirie d'intérêt communautaire	1 000 000 €	2 731 511 €	
23	2313	Quais de Langoiran- Le Tourne	1 380 000 €	57 480 €	
23	2313	Signalétique		9 437 €	4 996 €
23	2313	Club house pétanque	120 000 €	14 400 €	
20-21		Dépenses diverses		23 029 €	
		EMPRUNT CA (délib 2017-27bis)			3 000 000 €
		FCTVA			686 996 €
				4 187 981 €	4 514 991 €

Monsieur Merlaut, vice-président en charge des finances, présente le compte de résultat :

Proposition d'affectation de résultat 2017 - provisoire

Résultat de Fonctionnement		Solde d'exécution d'Investissement	
résultat de l'exercice	893 112,71 €	excédent	1 419 837,66 €
résultats antérieurs reportés	241 613,33 €	Solde d'exécution d'Investissement reporté (-)	963 568,71 €
RESULTAT A AFFECTER	1 134 726,04 €	Résultat (+)	456 268,95 €
		RAR Dépenses	4 187 981,01 €
		RAR Recettes	4 514 990,95 €
		RESULTAT	783 278,89 €
	RESULTAT REPORTE		1 134 726,04

Eléments d'orientations budgétaires 2018 en section de fonctionnement

Chapitres de dépenses

Monsieur Merlaut précise que les orientations budgétaires indiquées sont ambitieuses.

CHARGES A CARACTERE GENERAL :

1% d'augmentation (hors versement solde des remboursements suite au transfert de compétences
Soit une enveloppe d'environ 1 400 000€

CHARGES DE PERSONNEL:

Au 1^{er} janvier 2018, 121 agents composent la communauté de communes.
Ce chapitre intègre :

- l'impact de la mise en place de la part IFSE du RIFSEEP: + 55 000€
- Démarrage de la réflexion de mise en place de la part variable (CIA) sur l'exercice 2019: +20 000€
- Intégration de crédits pour la création de postes: (+ 15 000€) : animateur/médiateur CISPD sur 6 mois, - animateur plan paysage sur 6 mois

Soit une enveloppe prévisionnelle de charges de personnel d'environ 3 515 000€.

A ce stade de la construction budgétaire, l'impact de la modification des rythmes scolaires n'a pas été intégré au budget 2018. Cela fera l'objet d'une décision budgétaire modificative.

CHAPITRE 65 :

Participations et cotisations aux organismes de regroupement : prise en compte dans le calcul des cotisations de l'évolution de la population au 1er janvier 2018.

- Subvention d'équilibre au BA transports: 70 000€
- Subventions versées :
 - ° 53 000€ pour l'appel à projets culture 2018
 - ° 90 000€ pour l'association Petit à Petit gestionnaire du multi-accueil
 - ° 54 000€ pour le sport

Prise en compte du versement au SDIS : 300 000€

Monsieur Buisseret demande si l'on connaît le montant du SDIS. Monsieur Merlaut qu'il s'agit d'une estimation par rapport à la population 2017.

→ Soit une enveloppe d'environ 2 769 000€

CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES

- 1ere année de remboursement des intérêts du premier emprunt contracté en 2017
- Remboursement des intérêts d'emprunt contractés par la CDC du Vallon de l'Artolie pour la construction du pôle enfance de Le Tourne, la passerelle bois à Langoiran et les travaux de voirie sur les communes de Langoiran, Tabanac et Le Tourne (intérêts fin d'année 2017 + 2018)
- Prise en compte de prêt de la gare de Lignan
-

→ Soit une enveloppe d'environ 70 000€ (12 690€ + 13 484,60€ + 34 776€ = 60 951€)

CHAPITRES DE RECETTES

CHAPITRE 70

Année de négociation pour le renouvellement pour une nouvelle période de 4 ans du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF. Un montant d'aides prévisionnelles de la CAF (PSO + PSEJ) d'environ 1 300 000€

Recettes familles d'environ 700 000€

CHAPITRE 73

RECETTES FISCALES : évolution des bases prévisionnelles de 1,25%. Sans évolution des taux

TAXE	TAUX	MONTANT PERCU 2017
TH	9,00%	2 485 301€

TFB	2,50%	499 179€
TFNB	2,14%	9 419€
CFE	24,94%	828 688€
CVAE	////	585 132€

TAXE	TAUX	Bases prévisionnelles 2018	Montant prévisionnel 2018
TH	9,00%	27 959 940	2 516 395 €
TFB	2,50%	20 221 474	505 537 €
TFNB	2,14%		10 000€
CFE	24,94%	3 364 260	839 046€
CVAE	////		713 218€

CHAPITRE 74 RECETTES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

Prise en compte des montants perçus en 2017

Montant prévisionnel DGF : 723 951€, même montant qu'en 2017

Rappel des tarifs pratiqués sur les structures APS et ALSH de la Communauté de communes

- Prévoir un plan pluriannuel d'augmentation des tarifs sur la période d'environ 2% par an jusqu'en 2021
- Augmenter le nombre de tranches tarifaires (notamment sur le haut de la grille),
- Augmenter les tarifs progressivement chaque année ou d'un coup à la rentrée 2018-2019
- Basculer sur une tarification tenant compte du taux d'effort comme cela est déjà le cas pour les services « petite enfance »

Tranche	Q.F.	CLSH jour	CLSH 1/2 j
1	Moins de 450	3,52 €	2,45 €
2	de 450 à 599	5,28 €	3,68 €
3	de 600 à 799	7,04 €	4,90 €
4	de 800 à 1049	8,80 €	6,13 €
5	de 1050 à 1349	10,56 €	7,35 €
6	de 1350 à 1699	12,32 €	8,58 €
7	de 1700 à 2099	14,08 €	9,80 €
8	2100 et plus	15,84 €	11,03 €

QF = [(revenus nets imposables annuels) / 12 + prestations CAF/MSA mensuelles] / Nombre de parts

Tarifs qui varient entre 0,41€/heure et 2,92€/heure

Nombre d'enfants à charge du foyer	Taux d'effort par heure facturée en accueil collectif
------------------------------------	---

1 enfant	0,06%
2 enfants	0,05%
3 enfants	0,04%
etc	etc

MISE A JOUR DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Liste des investissements prévus / à prévoir	Impact sur le fonctionnement (011-012)	DEPENSES									
		REALISEES EN 2015	RAR 2015	BP 2016	RAR 2016	BP 2017	RAR 2017	A PREVOIR 2018	2019	2020	
Construction ALSH intercommunal Saint Caprais-de-Bordeaux	frais d'entretien	31 286,88 €	76 019,52 €	1 278 982,48 €	720 608,00 €		95 642,00 €				
Salles de raquettes 1ère tranche	frais d'entretien	8 734,45 €	40 923,74 €	702 767,88 €	672 636,00 €		576 258,48 €				
Salles de raquettes 2ème tranche	frais d'entretien	8 734,45 €	40 923,74 €			561 600,00 €			423 741,52 €		
Terrain rugby	frais d'entretien			739 259,91 €	648 209,00 €		79 457,00 €				
Terrain de foot synthétique	frais d'entretien			744 281,24 €	236 845,00 €						
Club house de pétanque saint caprais				120 000,00 €				120 000,00 €			
Extension APS Cambes	frais d'entretien			100 000,00 €		318 000,00 €	188 483,00 €				
Aménagement APS - ALSH Latresne	frais d'entretien			20 000,00 €		800 000,00 €	784 645,00 €				
Construction Espace Jeunesse	frais d'entretien, personnel supplémentaire							50 000,00 €	450 000,00 €		
Réhabilitation Piscine Intercommunale				25 000,00 €		100 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €		
Initiative Très Haut Débit								742 575,00 €	742 575,00 €		
Halte nautique Cambes									100 000,00 €		
Centre de télétravail - Signalétique - Mobile	frais d'entretien										
réserves foncières				50 000,00 €		150 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	
Programme voirie intercommunale	baisse des frais d'entretien et des remboursements aux communes	54 887,84 €		300 000,00 €		1 000 000,00 €	2 731 511,00 €	2 000 000,00 €			
Travaux voirie intempérie Tabanac La Tourne Langoiran	baisse des frais d'entretien et des remboursements aux communes					388 145,00 €	134 859,11 €				
Multiple Rural Lignan-de-Bordeaux	augmentation des recettes de loyers					376 000,00 €		376 000,00 €			
Quais de Langoiran	frais d'entretien					1 380 000,00 €	57 480,00 €	1 322 520,00 €			
TOTAUX ANNUELS AVEC VOIRIE ET RESERVES FONCIERES		103 643,62 €	157 867,00 €	4 080 291,51 €	2 278 298,00 €	5 073 745,00 €	4 648 335,59 €	5 284 836,52 €	1 542 575,00 €	150 000,00 €	

Monsieur Buisseret ne voit pas apparaître l'accueil périscolaire pour la commune de Lignan-de-Bordeaux.

Il n'apparaît sur ce tableau uniquement que les investissements actés.

MISE A JOUR DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Liste des investissements prévus / à prévoir	RECETTES (SUBVENTIONS-EMPRUNT-FCTVA)									
	REALISEES EN 2015	RAR 2015	BP 2016	RAR 2016	BP 2017	RAR 2017	2018	2019	2020	TOTAL
Construction ALSH intercommunal			468 079,49 €	372 655,71 €		307 379,00 €				468 079,49 €
Salles de raquettes 1ère tranche			132 758,00 €	190 581,14 €		141 756,00 €				132 758,00 €
Salles de raquettes 2ème tranche			184 771,00 €		175 000,00 €		175 000,00 €			184 771,00 €
Terrain rugby Cénac			195 070,00 €	122 500,00 €	0,00 €	291 159,30 €				195 070,00 €

Terrain de foot synthétique			175 000,00 €	251 125,00 €						
Club house de pétanque							15 000,00 €			15 000,00 €
Extension APS Cambes					82 650,00 €	82 705,00 €				82 705,00 €
logement d'urgence										0,00 €
Aménagement APS - ALSH Latresne							273 901,00 €			273 901,00 €
Construction Espace Jeunesse								195 000,00 €		195 000,00 €
Ponton, halte nautique Cambes										0,00 €
Réhabilitation Piscine Intercommunale										0,00 €
Quais de Langoiran					795 000,00 €		795 000,00 €			795 000,00 €
Travaux voirie intempérie Tabanac La Tourne Langoiran							163 328,84 €			163 328,84 €
Multiple Rural Lignan-de-Bordeaux					127 350,00 €		127 350,00 €			127 350,00 €
Initiative Très Haut Débit										0,00 €
Centre de télétravail - Signalétique - I Mobile	0,00 €	15 820,75 €								15 820,75 €
réserves foncières										0,00 €
Programme voirie intercommunale										0,00 €
EMPRUNT			981 806,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €	3 000 000,00 €				5 381 806,00 €
FCTVA	152 817,00 €			554 796,00 €		1 514 000,00 €	866 924,58 €	253 044,00 €	24 606,00 €	2 447 167,58 €
TOTAUX ANNUELS	152 817,00 €	15 820,75 €	2 137 484,49 €	1 491 657,85 €	3 580 000,00 €	5 336 999,30 €	2 416 504,42 €	448 044,00 €	24 606,00 €	10 000 000,00 €

Un débat s'installe sur le plan pluriannuel des investissements.

Madame Veyssy fait deux remarques : l'une concernant le projet d'APS de Lignan-de-Bordeaux mais plus largement sur les APS nécessaires à Lignan, Camblanes et Meynac et Cénac. Elle ne comprend pas pourquoi ces investissements n'apparaissent pas sur le plan pluriannuel d'investissement.

Sa deuxième remarque concerne la piscine de Latresne, la somme prévue de 100 000€ lui semble largement insuffisante par rapport au projet

Monsieur Faye précise que ce plan pluriannuel évolue chaque année. Il est difficile d'inscrire des dépenses sans connaître le concours financiers.

Pour la piscine, effectivement, les sommes doivent être actualisées. Le PPI doit intégrer notre Capacité d'Autofinancement. Gironde Ressource doit nous présenter un outil d'analyse prospective. Il rappelle que de nombreuses dépenses ont déjà été engagées par la Communauté de communes, et il n'est pas certain que l'on puisse tenir le même rythme d'investissement les prochaines années. Il faudra donc prioriser.

Monsieur Petit indique que le plan pluriannuel est un document, adopté en conseil communautaire, à revoir en fonction des demandes, des disponibilités financières.

Monsieur Buisseret a bien compris que la priorisation est importante mais qu'il faut inscrire toutes les opérations pour pouvoir les arbitrer. Le document manque de précision.

Monsieur Boras indique que l'extension de périmètre a apporté 600 000 € de recettes. Lors de la dernière réunion de bureau élargie, il a déjà été demandé d'obtenir des évaluations. Il est nécessaire d'obtenir un PPI actualisé.

Monsieur Cuartero fait observer que depuis 2003, année où Cambes a perdu la compétence tourisme, il a été demandé un ponton. La somme intégrée au PPI ne correspond pas à la réalité.

Monsieur Faye confirme que le montant évoqué est insuffisant. Il est donc important que les chiffres soient plus précis. Une demande de devis a été faite.

Madame Veyssy précise que le contenu du PPI dépasse le simple alignement des projets. Il s'agit aussi d'un message pour la population sur les orientations budgétaires de la communauté de communes.

Monsieur Guillemot demande s'il y a un service ou une personne à la CDC qui peut demander des devis ou un cabinet à faire travailler.

Monsieur Fleho intervient sur la présentation. Les mots mutualisation, contractualisation, réorganisation n'apparaissent pas. Il y a un travail sur le coût de gestion, de réorganisation et d'optimisation à réaliser au sein de la Communauté de communes. Selon lui, 1 € de dépense en fonctionnement économisé apporte 10€ en capacité d'investissement.

Monsieur Faye rappelle que ce travail est en cours, notamment les groupements de commandes. C'est un travail difficile.

Objectifs de niveau des indicateurs financiers :

-Analyse du chiffre de Capacité d'Autofinancement (CAF) dégagé en 2017 : 900 000€ dégagés en excédent, soit 11%

-Objectif prudentiel (ce qui est conseillé): dégager un niveau de CAF brute annuel d'environ 12%,

-Dégager moins de 10% de CAF brute annuel fait courir un risque à l'intercommunalité.

Le ratio de désendettement (nombre d'années nécessaires à l'EPCI pour rembourser sa dette) est de 2,6 ans en 2017.

Avec :

- la reprise des encours d'emprunt liés à la construction du pôle enfance à Le Tourne, les travaux d'aménagement de la passerelle bois à Langoiran et les travaux de voirie sur les communes de Le Tourne, Langoiran, Tabanac pour un montant total d'environ 450 000€,
- L'emprunt contracté en 2017 pour un montant de 2,4M€,
- L'emprunt contracté en 2017 à compter de 2018 pour un montant de 3M€

Le ratio de désendettement va rapidement se détériorer.

Attention au rythme de croissance des dépenses qui va plus vite que celui de croissance des recettes

A services constants, il va falloir trouver une manière de stabiliser les dépenses mais aussi des recettes en plus pour maintenir la CAF nette à un niveau de ratio prudentiel satisfaisant.

Récapitulatif des emprunts de la Communauté de communes

Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Taux	Durée	Fréquence	Montant prêt	Dette en capital au 01-01-2018	Montant échéance annuelle	Dont capital	Dont intérêts	Echéance Fin
Pôle Enfance Le Tourne	CREDIT AGRICOLE	Fixe 4.60	20 ans	Annuel	450 000,00	251 039,83	34 474,46	22 284,21	12 190,25	12/2027

Passerelle 1er trimestre Travaux de voirie intercommunale (Langoiran-Le Tourne-Tabanac)	La BANQUE POSTALE	Fixe 1,72	15 ans	Trimestriel	400 000.00	142 233.32	8 128,67	6 666,67	1 462,00	08/2030
Prêt voirie intercommunale PE2M 2017	LA BANQUE POSTALE	Fixe 1.38	15 ans	Semestrielle	2 400 000.00	2 400 000.00	194 776.00	160 000.00	34 776.00	07/2032
Prêt intercommunal 2018	CREDIT AGRICOLE	Fixe 1.48	15 ans	Annuelle	3 000 000.00	/	/	/	/	01/2033
Prêt n°1 Gare de Lignan	CAISSE D'EPARGNE	Fixe 4.47	20 ans	Annuelle	120 600.00	47 112.16	9 125.18	7 019.27	2 105.91	01/2023
Prêt n°2 Gare de Lignan	CAISSE D'EPARGNE	Fixe 2.10	15 ans	Annuelle	52 000.00	39 028.17	4 076.81	3 070.65	1 006.16	12/2029
TOTAL					6 422 600.00	2 879 413.48	250 581.12	199 040.80	51 540.32	

SYNTHESE DES PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2018-2021

Poursuivre le programme d'investissements prévus au démarrage du mandat (il reste l'espace jeunes, piscine, Très Haut Débit) ainsi que les projets initiés par la CdC du Vallon de l'Artolie (façade fluviale) et la commune de Lignan-de-Bordeaux (multiple rural) et le programme de voirie sur les 4 communes entrantes.

Pour cela :

- 5,4M€ d'emprunt contractés sur la période : 2,4M€ en 2017, 3M€ en 2018
 - une augmentation de la fiscalité sur l'exercice budgétaire 2017, avec l'intention de ne pas retoucher les taux de fiscalité jusqu'à la fin du mandat, mais de faire évoluer les bases de 1,25%/an
 - PROPOSITION : une augmentation de 2% par an des tarifs des services périscolaires et extrascolaires sur la période
 - PROPOSITION : un objectif de maintien des dépenses de fonctionnement courant à 1,3M€ (hausse à 1,4 en 2018 puis baisse progressive pour revenir à 1,3M en 2021)
 - PROPOSITION : une progression des dépenses de personnel (cotisations) de 2,5%/an
 - PROPOSITION : une progression sur la période de l'enveloppe de participations aux syndicats et subventions versées de 1%.

Avec ces hypothèses de travail, la CdC dégagerait 5,7% de CAF brute à la fin de la période, en-dessous des 12% conseillés.

Il paraît difficile de programmer de nouveaux investissements avant la fin du mandat sans augmenter les ressources fiscales de l'intercommunalité.

PROPOSITION DE MAQUETTE BUDGETAIRE 2018 PROVISoire SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2017		BP 2018
	BUDGETISE	REALISE	PREVISION
011 - Charges à caractère général	1 330 365,09 €	1 316 002,80 €	1 429 162,83 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 295 209,04 €	3 269 989,24 €	3 515 000,00 €
014 - Atténuations de produits	2 054 781,00 €	1 924 703,00 €	1 666 379,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	721 256,56 €	0,00 €	1 292 720,33 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	199 686,48 €	250 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 310 214,00 €	2 231 542,78 €	2 784 238,80 €
66 - Charges financières	20 000,00 €	500,00 €	70 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 001 825,69 €	8 942 424,30 €	11 127 500,96 €

Soit une augmentation d'environ 550 000€ des dépenses réelles de fonctionnement

RECETTES	BP 2017		BP 2018
	BUDGETISE	REALISE	PREVISION
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	241 613,33 €	0,00 €	1 134 726,04 €
013 - Atténuations de charges	20 000,00 €	20 135,34 €	20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €	86 743,81 €	100 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 453 236,00 €	2 202 809,53 €	2 300 000,00 €
73 - Impôts et taxes	6 296 245,34 €	6 577 491,54 €	6 642 774,92 €
74 - Dotations, subventions et participations	880 731,02 €	915 060,98 €	900 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 000,00 €	27 049,80 €	25 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	6 246,01 €	5 000,00 €

Soit une augmentation d'environ 230 000€ des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté)

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 001 825,69 €	9 835 537,01 €	11 127 500,96 €
---	------------------------	-----------------------	------------------------

PROPOSITION DE MAQUETTE BUDGETAIRE 2018 PROVISoire SECTION D'INVESTISSEMENT

PROPOSITION BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017	BP 2017		BP 2018
	BUDGETISE	REALISE	PREVISION
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	963 568,71 €	0,00 €	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 000,00 €	86 743,81 €	200 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	30 748,00 €	5 257,95 €	25 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	38 598,00 €	14 506,80 €	20 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	247 688,77 €	185 118,98 €	200 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	7 527 357,58 €	3 315 872,87 €	5 005 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	25 000,00 €	0,00 €	224 278,16 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 010 078,96 €	3 607 500,41 €	5 674 278,16 €
RAR	315 542,85 €		4 187 981,00 €
	9 325 621,81 €	40%	9 862 259,16 €

Un emprunt de 3M€ à débloquer en 2018 pour poursuivre le plan pluriannuel d'investissements

	BP 2017		BP 2018
	BUDGETISE	REALISE	PREVISION
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			783 278,89 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	721 256,56 €	0,00 €	1 292 720,33 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	199 686,48 €	100 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 186 734,93 €	2 119 324,66 €	821 020,20 €
13 - Subventions d'investissement	2 121 857,60 €	308 326,93 €	920 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 651 227,67 €	2 400 000,00 €	1 430 248,79 €

23- Immobilisations en cours	82 117,90 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 045 312,56 €	5 027 338,07 €	5 347 268,21 €
RAR	1 610 658,36 €		4 514 990,95 €
			9 862 259,16 €

Le tableau récapitulatif des charges transférées jusqu'en 2018

TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES TRANSFEREES JUSQU'EN 2018	Baurech	Cambes	Camblanes	Cénac	Langoiran	Latresne	Lignan-de-Bordeaux	Quinsac	St Caprais	Le Tourne	Tabanac	Total
Produit TP transféré	24 001 €	63 307 €	247 511 €	44 994 €	265 092 €	611 433 €		120 274 €	169 893 €	59 720 €	19 129 €	1 625 354 €
- Coût net charges transférées 2003	9 279 €	13 310 €	32 439 €	16 447 €	182 340 €	29 401 €		60 428 €	64 695 €	15 105 €	12 507 €	435 951 €
- Coût net charges transférées 2007						72 231 €						72 231 €
- Coût net charges transférées 2014 (entretien éclairage public)	4 100 €	11 316 €	21 935 €	17 466 €		24 641 €		15 826 €	21 648 €			116 932 €
= Attrib Compensation 2016	10 622 €	38 681 €	193 137 €	11 081 €	82 747 €	485 160 €	16 691 €	44 020 €	83 550 €	44 615 €	6 622 €	1 016 926 €
+ RESTITUTION MISSION LOCALE ET FRAIS FONCTION SUPPORT					14 129 €					921 €	943 €	15 993 €
+ DEBASAGE							72 383 €					72 383 €
- Coût net charges transférées 2017 (voirie)	2 327 €	17 595 €	41 699 €	29 732 €	13 970 €	31 225 €	32 578 €	26 625 €	57 165 €	13 300 €	10 574 €	276 790 €
- Coût net charges transférées 2017 (équipements sportifs)	8 857 €	15 170 €	32 280 €	20 464 €	8 859 €	37 279 €	0 €	23 742 €	30 362 €	0 €	0 €	177 013 €
- Coût net charges transférées 2017 (entretien éclairage public 4 nouvelles communes)					7 912 €		2 939 €			1 829 €	1 829 €	14 509 €
+ restitution SIECM							2 939 €					2 939 €

+ recettes fiscales mises à jour Cénac (50% TP 2005)				36 245 €								36 245 €
- Coût net charges transférées 2018 (contribution au SDIS)	12 610 €	20 431 €	40 109 €	32 480 €	35 882 €	58 857 €	12 224 €	31 551 €	45 335 €	12 487 €	17 450 €	319 416 €
- Coût net charges transférées 2018 (GEMAPI)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	37 173 €	77 822 €	168 462 €	116 589 €	248 963 €	253 634 €	47 741 €	158 172 €	219 205 €	42 721 €	42 360 €	1 412 842 €

COMMENTAIRES GEMAPI: des charges à transférer par les communes? Un financement de la compétence par des charges transférées et l'instauration de la taxe? Uniquement par la taxe?

Une proposition de montants d'attributions de compensation à compter de 2018

PROPOSITION DE MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A COMPTE DE 2018	Baurech	Cambes	Camblanes	Cénac	Langoiran	Latresne	Lignan-de-Bordeaux	Quinsac	St Caprais	Le Tourne	Tabanac	Total
AC PREVISIONNELLES 2018			79 049 €		30 258 €	357 799,00 €	44 272 €			17 920,00 €		529 298 €
	-13 172,00 €	-14 515,00 €		-35 350,00 €				-37 898 €	-49 312,00 €		-22 288,00 €	-172 535 €

5. Reprise des emprunts dans le cadre de la loi NOTRe, suite à l'extension de périmètre

Cette délibération vise à prendre acte de la reprise des emprunts contractés par la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie. La date de reprise est la date de l'arrêté de dissolution soit le 16 Août 2017.

En outre, la Communauté de communes doit commencer à rembourser le premier emprunt contracté en 2017 d'un montant de 2.4M€ dont les échéances sont semestrielles.

L'année budgétaire 2018 devra supporter les annuités restant dues en 2017 et celle de l'année 2018 soit une enveloppe globale d'environ 70 000€.

De plus, la Communauté de communes a contracté un emprunt en 2017 démarrant en 2018 pour un montant de 3M€ et dont les intérêts démarreront en 2019.

Enfin, elle va devoir également prendre en charge les emprunts contractés par la commune de Lignan-de-Bordeaux pour l'achat de la gare ainsi que l'aménagement des travaux dans la mesure où le bâtiment est inscrit dans les statuts communautaires.

Le tableau suivant récapitule les emprunts en question :

Objet de l'emprunt	Organisme prêteur	Taux	Durée	Fréquence	Montant prêt	Dette en capital au 01-01-2018	Montant échéance annuelle	Dont capital	Dont intérêts	Echéance Fin
Pôle Enfance Le Tourne	CREDIT AGRICOLE	Fixe 4.60	20 ans	Annuel	450 000,00	251 039,83	34 474,46	22 284,21	12 190,25	12/2027
Passerelle 1er trimestre Travaux de voirie intercommunale (Langoiran-Le Tourne-Tabanac)	La BANQUE POSTALE	Fixe 1,72	15 ans	Trimestriel	400 000.00	142 233.32	8 128,67	6 666,67	1 462,00	08/2030
Prêt voirie intercommunale PE2M 2017	LA BANQUE POSTALE	Fixe 1.38	15 ans	Semestrielle	2 400 000.00	2 400 000.00	194 776.00	160 000.00	34 776.00	07/2032
Prêt intercommunal 2018	CREDIT AGRICOLE	Fixe 1.48	15 ans	Annuelle	3 000 000.00	/	/	/	/	01/2033
Prêt n°1 Gare de Lignan	CAISSE D'EPARGNE	Fixe 4.47	20 ans	Annuelle	120 600.00	47 112.16	9 125.18	7 019.27	2 105.91	01/2023
Prêt n°2 Gare de Lignan	CAISSE D'EPARGNE	Fixe 2.10	15 ans	Annuelle	52 000.00	39 028.17	4 076.81	3 070.65	1 006.16	12/2029
TOTAL					6 422 600.00	2 879 413.48	250 581.12	199 040.80	51	



--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Madame Dupuch Bouyssou demande s'il ne faut pas renégocier les taux, notamment ceux qui sont supérieurs à 4%.

Monsieur Merlaut a pris contact avec les banques.

6. Autorisation de signature du renouvellement du contrat de projet RAM

Madame Veyssy, vice-présidente en charge de la commission petite enfance, enfance, jeunesse indique Le Relais Enfance est composé de trois services :

- Le Relais Assistantes Maternelles qui propose des actions en direction des assistantes maternelles afin de les aider à se professionnaliser
- L'Offre d'Accueil Petite Enfance qui propose un accueil centralisé des familles du territoire en recherche d'un mode de garde pour les enfants de 3 mois à 3 ans.
- Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) qui propose un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Les deux premiers services sont proposés depuis 2010 sur la Communauté de Communes. Le LAEP a été créé sur le Vallon de l'Artolie en septembre 2016. Lors de l'extension de territoire, il a été décidé de ne pas créer de rupture et de poursuivre le service proposé.

Propositions de la commission petite enfance, enfance et jeunesse :

La commission enfance et jeunesse réunie le 13 décembre propose de renforcer l'équipe en place (2 animatrices à temps plein) par le recrutement d'un(e) animateur/trice RAM sur un mi-temps ce qui permettrait d'avoir 3 professionnels sur le service pour 2,5 ETP.

Ce mi-temps supplémentaire permettrait de pérenniser et renforcer les 3 missions du Relais Enfance

LAEP : Maintien d'un professionnel à 0,15 ETP

RAM et OAPE : Développement de l'équipe pour un total de 2,35 ETP afin de répondre aux nouvelles actions proposées.

En terme budgétaire :

En 2017, le reste à charge communautaire s'établissait à 50 200 €.

En 2018, en tenant compte des propositions de la commission s'établirait à 48 050 € (augmentation des recettes CAF et baisse des dépenses de fonctionnement du service RAM).

Propositions des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivent l'avis des membres de la commission petite Enfance-enfance en demandant :

- la poursuite de l'expérimentation du service LAEP sur une année supplémentaire

- une évaluation à l'issue de l'année supplémentaire d'expérimentation.

Monsieur Faye précise que le service LAEP a reçu 28 enfants en 2017 dont 4 hors territoire. Monsieur Merlaut s'étonne et voudrait plus de précisions concernant le public et la mission exacte.

Madame Marie-Claude Agullana précise qu'il s'agit d'action de prévention qui est très précieuse avant une prise en charge qui coûterait plus cher. C'est un public atypique et en difficultés.

Mme Veysy complète en précisant que c'est un accueil différentiel. Il s'agit d'une écoute, d'une orientation, d'un accompagnement. C'est une nouvelle expérimentation dont on n'a pas toutes les réponses aujourd'hui.

Le conseil communautaire, à la majorité (5 abstentions : M. Flého+1pouvoir, M. Delcros+1pouvoir et Monsieur Merlaut)
- AUTORISE la signature du renouvellement du contrat de projet RAM

7. Autorisation de lancement de consultation pour la construction d'un club-house de pétanque à Saint Caprais

La commune de Saint Caprais-de-Bordeaux a mis à disposition l'emprise de l'ancien boulodrome de la commune pour la construction du nouvel ALSH-APS intercommunal. La collectivité s'est engagée à reconstruire le même bâtiment.

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Travaux	100 000 €	120 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	15 000 €
Moe	10 000 €	12 000 €	Autofinancement	132 000 €
Etude de sol	3 000 €	3 600 €		
SPS	2 000 €	2 400 €	TOTAL	147 000 €
Contrôle technique	4 000 €	4 800 €		
Géomètre	1 500 €	1 800 €		

Aléas imprévus et	2 000 €	2 400 €	FCTVA	24 114 €
TOTAL	122 500 €	147 000 €	RESTE A CHARGE NET CDC	110 886 €

La Communauté de communes finance aujourd'hui un préfabriqué qui a été dégradé à plusieurs reprises. Un maître d'œuvre a été nommé dans le cadre des délégations du Président : L'architecte JARTHON (information en Conseil communautaire du 28 Novembre 2017). Le montant de la maîtrise d'œuvre est fixé à 12%. Le permis de construire a été déposé le 15/12/2017. La commission d'accessibilité a été consultée le 09/01/2018. Le délai maximum d'instruction serait le 15 Mai 2018. Le dossier de consultation est en cours de réalisation.

Le budget provisoire est fixé à :

Monsieur Boneta informe qu'il faudrait que les travaux soient réalisés rapidement. Les dégradations risquent de s'accroître au printemps.

Monsieur Buisseret s'abstiendra sur ce vote parce qu'il trouve que le prix du m² est trop élevé pour 70 m²

Monsieur Delcros rappelle ce qu'il a dit en réunion de bureau. Il a l'expérience de Latresne, un club house de football a été construit pour un montant de 60 000€.

Monsieur Boneta indique que les prix annoncés sont ceux avant la mise en place de la consultation.

Monsieur Petit précise que la question porte sur l'autorisation de lancer une consultation. Le débat se fera au vu des chiffres réels et non sur les estimations.

Monsieur Faye souligne l'incohérence des demandes des membres du conseil sur leur demande de précision sur les chiffres. Il rappelle qu'il y a des commissions qui se réunissent pour effectuer tout le travail en amont.

Le conseil communautaire, **à la majorité** (Abstention : 1 M. Buisseret - Contre : 4 M. Delcros + 1 pouvoir, M. Fleho + 1 pouvoir)
- AUTORISE le lancement de la consultation pour la construction d'un club-house de pétanque à Saint Caprais.

8. Autorisation donnée au Président pour lancer les consultations relatives à la salle de raquettes et au club-house à Saint Caprais-de-Bordeaux.

La Communauté de communes a engagé une opération de réalisation d'une salle de raquettes route du stade, 33880 SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX. A cette fin, un marché de

maîtrise d'œuvre a été conclu avec la société LABEL ARCHITECTURE de messieurs Etienne CARTAULT, Guy-Vincent BREL et Stéphane MALIFARGES notifié le 7 juillet 2015.

Dans le même temps, la commune conduit un projet de construction de logements sur l'ancien site de tennis communal. Dans ce cadre, le club house dédié au tennis va être démoli et reconstruit à côté de la salle de raquettes.

Les deux projets seront réalisés sur le même site et ne formeront qu'un seul et même bâtiment.

De ce fait, ces opérations relevant de la compétence de deux maîtres d'ouvrages, les deux parties s'entendent pour désigner la Communauté de communes comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

PLAN DE FINANCEMENT :

objet	montant HT	TVA	montant TTC	% opération
COMMUNE DE SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX				
maîtrise d'oeuvre du clubhouse	16 477,50 €	3 295,50 €	19 773,00 €	
travaux clubhouse	195 000,00 €	39 000,00 €	234 000,00 €	
TOTAL clubhouse	211 477,50 €	42 295,50 €	253 773,00 €	24%
COMMUNAUTE DE COMMUNES				
maîtrise d'oeuvre salle de raquettes	40 254,43 €	8 050,89 €	48 305,31 €	
travaux salle de raquettes	629 363,50 €	125 872,70 €	755 236,20 €	
TOTAL salle de raquettes	669 617,93 €	133 923,59 €	803 541,51 €	76%
TOTAL GENERAL	881 095,43 €	176 219,09 €	1 057 314,51 €	100%

Madame Veyssy pose une question concernant l'utilisation par le club de tennis. Les clubs de Camblanes, Cénac et Quinsac ont fusionné. Est-ce que St Caprais envisage une même démarche.

Monsieur Petit répond qu'il faut le voir dans son ensemble. La charte sportive prévoit un seul interlocuteur par discipline sportive. Si ce phénomène de rassemblement continue, il n'y aura toujours qu'un seul interlocuteur. Les élus ont pour mission de mettre à disposition des équipements et un projet de développement. Il faut intégrer les clubs des autres communes de la Communauté de communes donc de l'ensemble du territoire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

-AUTORISE le lancement des consultations relatives à la salle de raquettes et au club-house à Saint Caprais-de-Bordeaux

9. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses. La séance est levée à 20 heures.